

Hausse des prix, coût de l'énergie, pénuries : un accompagnement renforcé s'impose pour une partie des entreprises de proximité

Face à la multiplication des risques pour les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux, l'U2P appelle à la plus grande vigilance. Qu'il s'agisse de la hausse des prix de l'énergie et des matériaux, des difficultés d'approvisionnement voire des pénuries, et dans certains cas, de la guerre en Ukraine qui remet en cause toute l'activité de certains professionnels, les risques sont nombreux.

L'U2P constate que le gouvernement, en annonçant son plan de résilience, n'a pas reconduit sa politique du « quoi qu'il en coûte ». Indispensable pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, cette politique n'aurait pas permis de faire face aux difficultés présentes et n'aurait pas répondu à la diversité des situations professionnelles et personnelles des chefs d'entreprise de proximité. Elle aurait en outre plongé le pays dans une situation d'endettement insupportable. L'U2P salue par ailleurs la reprise d'un mode de concertation proche de celui pratiqué pendant la crise sanitaire en associant étroitement les représentants des entreprises aux décisions.

L'U2P prend acte de la mise en œuvre d'une remise de 15 centimes d'euros HT sur le car-

burant à compter du 1^{er} avril, pour les particuliers comme les professionnels, qui sera versée directement aux distributeurs et répercutée jusqu'au consommateur final, selon le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Charge ensuite à la DGCCRF de veiller à ce que cette remise soit effectivement répercutée intégralement.

Pour autant, les mesures contenues dans ce plan de résilience ne suffisent pas pour un certain nombre d'activités fortement consommatrices de carburants et d'énergie, en particulier celles qui nécessitent d'importants déplacements, celles du bâtiment, et singulièrement celles des travaux publics et du paysage. Le gouvernement a depuis annoncé le versement d'une aide temporaire complémentaire pour les entreprises de travaux publics. Néanmoins cette aide

se base sur une moyenne de seulement 2,5 % de chiffre d'affaires consacré aux dépenses en carburant (GNR), une moyenne que l'organisation représentative de ce secteur d'activité, la CNATP (membre de l'U2P), juge très inférieure à la réalité.

Dans l'ensemble, l'U2P juge que le plan de résilience et les plans spécifiques à certaines

professions constituent un bon point de départ mais nécessitent d'être approfondis.

Ainsi, l'U2P a soutenu les interventions des organisations concernées auprès du gouvernement et a souhaité que la situation des entreprises de proximité puisse être examinée au cas par cas, pour évaluer précisément l'accompagnement à leur apporter. ●



Jeux olympiques — p. 2

Paris 2024 : point d'étape du Comité de suivi de la Charte sociale

Échéances électorales — p. 3

Les candidats à l'élection présidentielle devant les entreprises de proximité

Réseau de l'U2P — p. 3

Christophe Doré réélu à la présidence de l'Union nationale des entreprises de coiffure

U2P — p. 4

Les Brèves et l'Agenda

Paris 2024 : point d'étape sur la Charte sociale avec l'ensemble des organisations patronales et syndicales

La Charte sociale de Paris 2024, signée en 2018 par l'ensemble des partenaires sociaux dont l'U2P, fixe 16 engagements pour faire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 un événement exemplaire en matière économique et sociale.

La charte sociale illustre la volonté de faire des Jeux un grand projet collectif et un laboratoire de l'innovation sociale et économique.

Depuis la candidature, la mobilisation des partenaires sociaux permet d'être au plus près des réalités et des besoins des entreprises et des salariés. Outre le comité de suivi de la Charte Sociale qui s'est réuni plus d'une trentaine de fois depuis 2018, les partenaires sociaux siègent aux Conseils d'Administration de Paris 2024 et de la SOLIDEO et s'engagent sur tous les sujets structurants pour l'ambition économique et sociale des Jeux : Charte des achats responsables, Académie Paris 2024, Stratégie des bénévoles...

Cette réunion a été l'occasion pour l'ensemble des signataires de la charte :

- de rappeler le sens de l'engagement des organisations patronales et syndicales ainsi que leurs attentes prioritaires (qualité et insertion durable dans l'emploi, sécurité sur les chantiers, accès des TPE et PME aux opportunités économiques, promotion du sport en entreprise, structuration de la filière économique du sport).
- de donner une importance encore plus forte à cette collaboration innovante et novatrice.
- d'acter la nécessité d'accélérer la dynamique de mise en œuvre et de respect des engagements.
- de maintenir l'ambition d'exemplarité et de responsabilité des JOP notamment

en matière d'emploi durable.

- d'insister sur la nécessité pour le Comité d'être au plus près des chantiers notamment par les permanences sur les bases vie.
- de dresser un premier bilan des opportunités et retombées économiques.

Enfin, les participants ont convenu de pouvoir se rencontrer pour un nouveau point d'étape dans un an.

Le Président de l'U2P, Dominique Métayer, s'est félicité « de l'action collective visant à la triple dimension sociale, responsable et durable de ces Jeux. Pour les entreprises de proximité que l'U2P représente, a-t-il ajouté, l'enjeu est également de faire de ces jeux un levier pour le développement économique, l'emploi et l'aménagement des territoires avec à ce titre plusieurs axes forts inscrits dans la charte sociale, et notamment : encourager la commande publique, en tenant compte des spécificités des petites et moyennes entreprises. »

« Pour les entreprises de proximité que l'U2P représente, l'enjeu est également de faire de ces jeux un levier pour le développement économique, l'emploi et l'aménagement des territoires. »

Dominique Métayer
Président de l'U2P



Philippe Millereau, KVMSP / Paris 2024

Les représentants des organisations syndicales et patronales réunis pour un point d'étape sur les engagements économiques et sociaux contenus dans la Charte Sociale Paris2024.

Pour Dominique Carlac'h, Co-Présidente du Comité de la Charte Sociale, « cette réunion est la démonstration de l'innovation que représente la charte sociale. C'est une première dans l'histoire des Jeux ; c'est un honneur pour les organisations patronales et syndicales mais c'est aussi une grande responsabilité. »

Bernard Thibault, co-président du Comité de la Charte Sociale, ajoute : « Nous avons pu réaffirmer l'engagement de tous les signataires et dresser un bilan en sincérité. Nous partageons tous l'importance que revêt la participation des partenaires sociaux à la réussite des JOP de Paris2024. Mais la nouvelle phase qui s'ouvre désormais nous conduit à redoubler d'efforts pour s'assurer du respect des engagements et à adapter nos méthodes de travail. »

Selon Tony Estanguet, Président de Paris2024, « les Jeux sont un tremplin pour faire bouger les lignes dans l'économie et la société notamment grâce au

travail que nous menons depuis trois ans avec les partenaires sociaux. Nous voyons déjà de premiers résultats : sur 20 % des marchés attribués, 60 % de nos prestataires sont des TPE-PME, plus de 80 % sont des entreprises Françaises. L'échange que nous avons eu avec les partenaires sociaux nous permet de donner une importance encore plus forte à la Charte sociale et son rôle d'accompagnement dans les grandes étapes à venir. C'est une méthode inédite, un véritable laboratoire social qui peut inspirer l'organisation des événements sportifs, et plus globalement, de tous les grands projets collectifs ». Enfin, Nicolas Ferrand, Directeur général de la SOLIDEO, précise : « Grâce aux ouvrages olympiques, 1 058 personnes auront eu accès à un emploi durant la première année de travaux, une grande fierté pour nous. Près de 1 100 TPE, PME et entreprises de l'économie sociale et solidaire, dans 78 départements, c'est toute la France qui construit les Jeux. » ●

Invités par l'U2P, les candidats à l'élection présidentielle ont précisé leurs ambitions pour les entreprises de proximité

Le 17 mars dernier, l'U2P a invité les candidats à l'élection présidentielle à réagir aux vingt priorités des entreprises de proximité pour le quinquennat, présentées en début d'année. Les candidats ou leurs représentants qui ont répondu présents ont exposé les grandes lignes de leurs programmes avant de répondre aux questions du Président, des Vice-Présidents et des membres du Conseil national de l'U2P, le tout lors d'une audition retransmise en direct.

Organisées par l'U2P dans la perspective de l'élection présidentielle, ces auditions ont réuni plusieurs milliers de spectateurs sur YouTube.

Les interventions de Boris Vallaud (représentant d'Anne Hidalgo), de Valérie Pécresse, de Bruno Le Maire (représentant d'Emmanuel Macron) et de Marine Le Pen sont disponibles en replay sur le site lavoixdesentreprisesdeproximite.fr et sur la [chaîne YouTube de l'U2P](#).

Ils se sont notamment exprimés sur la prise en compte de la voix des plus petites entreprises, sur leurs propositions pour que chaque emploi proposé par l'économie



Boris Vallaud (pour Anne Hidalgo), Valérie Pécresse, Bruno Le Maire (pour Emmanuel Macron) et Marine Le Pen ont répondu à l'invitation de l'U2P.

de proximité trouve preneur, sur la croissance économique des plus petites entre-

prises et leur transition numérique et écologique, sur un ciblage des politiques



Jeanne Frank, Cocktail Santé / U2P

vers les TPE-PME, et sur un niveau de protection sociale soutenable pour la nation. ●

Christophe Doré réélu à la présidence de l'Union nationale des entreprises de coiffure

C'est le 20 mars 2022, à l'occasion du 69^e Congrès de l'Union nationale des entreprises de coiffure (membre de la CNAMS, affiliée à l'U2P), organisé à Marseille, que Christophe Doré a été réélu à la tête de la première organisation professionnelle du secteur. L'U2P lui souhaite plein succès dans son mandat.

Christophe Doré, par ailleurs Maire de Bolbec et Président de la CMA Normandie, a été réélu avec 100 % des voix. Une élection de bon augure pour la profession qui arrive au deuxième rang des activités artisanales en France avec 178 000 actifs, près d'un million de clients par jour et un chiffre d'affaires annuel de 6,2 milliards d'euros. À l'heure où la coiffure fait face

à de multiples enjeux (recrutement, formation, relance post covid, transition numérique et développement durable, etc.) la feuille de route du président Christophe Doré est claire : revaloriser le secteur de la coiffure, anticiper les évolutions du métier, travailler à la réinvention de la profession et poursuivre la transformation de l'Union nationale des entreprises de coiffure. ●

La profession compte 178 000 actifs, près d'un million de clients par jour et réalise un chiffre d'affaires annuel de 6,2 milliards d'euros.



hetdheg94 / Adobe Stock

Les Brèves

Les mesures clés du plan Indépendants en un coup d'œil. C'était une demande formulée par la CGAD (alimentation en détail, membre de l'U2P) avec le soutien de l'U2P. Le 27 janvier dernier, lors de son entretien avec le ministre délégué chargé du Tourisme, des Français de l'étranger, de la Francophonie et des Petites et Moyennes Entreprises, Jean-Baptiste Lemoyne, le Président de la CGAD, Joël Mauvigney, avait demandé une présentation synthétique et pédagogique des principales mesures contenues dans le Plan indépendants. Un plan initié par Alain Griset, alors ministre délégué chargé des PME, et auquel l'U2P et ses organisations membres ont activement contribué. Le Président de la République l'avait présenté en personne lors des Rencontres de l'U2P en septembre 2021. Pour en savoir plus et découvrir le flyer réalisé par le gouvernement, rendez-vous sur cgad.fr.

Covid en entreprise : un guide repère se substitue aux protocoles sanitaires. Depuis le 14 mars dernier, le protocole sanitaire en entreprise a disparu rappelle l'UNAPL (professions libérales, membre de l'U2P). S'il n'existe plus de protocole d'une vingtaine de pages, le ministère du Travail a toutefois élaboré un guide repère succinct qui rappelle les grands principes de vigilance vis-à-

vis de la pandémie : importance de la vaccination, persistance des mesures barrières d'hygiène des mains et de prévention des risques de contaminations manuportées... À la différence des protocoles sanitaires, ce document sans valeur juridique a uniquement vocation à servir de guide. L'employeur garde néanmoins la responsabilité « *d'évaluer les risques d'exposition au virus* », de « *mettre en œuvre des mesures de prévention visant à supprimer les risques à la source* », de « *réduire au maximum les expositions qui ne peuvent être supprimées* » et de « *privilégier les mesures de protection collective* ». Un guide à retrouver sur unapl.fr.

État des lieux et perspectives sur l'activité partielle. L'Unedic a dévoilé son rapport sur le recours à l'activité partielle au cours de la crise sanitaire. Les dépenses liées au dispositif, dont un tiers est financé par le régime d'assurance chômage, ont représenté 14,4 milliards d'euros en 2020 et 2021, soit les trois quarts du coût des mesures d'urgence pour le régime en 2021, estimées à plus de 19 milliards d'euros. Le dispositif a toutefois permis de soutenir l'ensemble du tissu économique français en protégeant les parcours professionnels et les revenus des salariés tout en aidant efficacement les entreprises grâce à la baisse des coûts salariaux qu'elle entraîne. L'organisme esquisse des pistes pour faire évoluer le dispositif dans le contexte actuel et relever le défi des crises futures : unedic.org. ●

L'Agenda

30 mars

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République, Pierre-André Imbert, et Annelore Coury, Conseillère sociale de l'Élysée.

1^{er} avril

Intervention du Président de l'U2P, accompagné du Secrétaire général, à l'Assemblée générale de la CNATP.

5 avril

Participation du Président de l'U2P à la remise des trophées « Les Talentes », organisée par la Fédération CINOV (ingénieurs-conseils, membre de l'UNAPL et affiliée à l'U2P).

6 avril

Réunion du Bureau de l'U2P.

7 avril

Participation du Président de l'U2P au Dental Forum 2022.

13 avril

Réunion de la Commission des affaires économiques de l'U2P.

20 avril

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le Président de l'U2P Mayotte, Fahar Madi.

Réunion du Conseil national de l'U2P.

Sur les réseaux sociaux

#PrintempsdeProximité : la députée des @AlpesMaritimes @TrastourIsnart était hier à la rencontre de l'artisan chocolatier Philippe Cornet. Au menu de leurs échanges les incontournables difficultés d'approvisionnement. L'@U2P_06 porte la voix des entreprises de proximité.

Twitter — @U2P_france — 25 mars 2022



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} avril 2022

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage